



Ville de
Maule

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRETE DE RESTRICTION DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION EN CENTRE-VILLE

Marché de la Saint-Nicolas

Les 7 et 8 décembre 2024

N/Réf. : OL/EF – **Arrêté n° 2024-221**

Nous, Maire de la commune de Maule,

Vu le Code de la Route, spécialement l'article R 225,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et suivants,

Vu la demande présentée par le Comité des Fêtes tendant à obtenir l'autorisation d'organiser le Marché de la Saint-Nicolas les 7 et 8 décembre 2024,

Considérant qu'il est nécessaire, pour permettre le montage et le démontage des installations et assurer la sécurité du public, de restreindre le stationnement et la circulation dans certaines rues du centre-ville,

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : Le Marché de la Saint-Nicolas est autorisé le samedi 7 et le dimanche 8 décembre 2024 sur la Place de la Mairie, Place Charles de Gaulle, rue du Pressoir et la rue Quincampoix.

ARTICLE 2 : STATIONNEMENT

A compter **du lundi 02 décembre 2024 à 8h et jusqu'au mercredi 11 décembre 2024 à 18h**, le stationnement sera interdit et/ou restreint sur les places et rues mentionnées au fur et à mesure du montage et du démontage des installations liées au marché de la Saint-Nicolas.

Du **lundi 02 décembre 2024 à partir de 8 heures au mercredi 11 décembre 2024 jusqu'à 18 heures**, le stationnement sera **interdit Place de la Mairie** :

- devant le parvis de l'ancienne mairie,
- au droit de l'agence immobilière « La Résidence »,
- les places devant le commerce « Le Petit Quinquin »,
- les 3 places au droit du 6-8 Place de la Mairie,
- rue Quincampoix (au droit du n° 19 au n° 25),

Les 7 et 8 décembre 2024, le stationnement sera interdit angle rue du Pressoir, rue de Paris et rue Maurice Berteaux (au niveau du Square),

ARTICLE 3 : CIRCULATION

Du **samedi 7 décembre 2024 à partir de 7 heures au dimanche 8 décembre 2024 jusqu'à 20 heures, une modification de la circulation sera mise en place :**

- Rue Maurice Berteaux (**sens inverse de circulation**),
- La rue du Pressoir (**sens inverse de circulation**) à partir de **15h30 et jusqu'à 20 heures** le samedi 7 décembre 2024 et le dimanche 8 décembre 2024
- La rue du Plat d'Etain sera **fermée à la circulation**,
- La rue des Galliens sera **fermée à la circulation**,

L'accès à la place du Général du Gaulle, pour les commerçants ambulants et le service de ramassage des déchets du Marché se fera **en sens inverse de la circulation**, entre la Chaussée Saint-Vincent et la rue Saint-Vincent.

Le samedi 7 décembre 2024, une calèche sillonnera les rues de Maule ainsi que le marché. Elle empruntera le matin et l'après-midi (**aller/retour**), les rues suivantes :

- **Circuit 1** : rue du Plat d'Etain, Place du Général de Gaulle, rue Saint-Vincent, Chaussée Saint-Vincent, Place des Fêtes et retour ;

- **Circuit 2** : Place de la Mairie, rue Quincampoix, rue des Maréchaux, rue d'Orléans, Place de la Mairie.

Le 07 et 08 décembre 2024 la totalité du stationnement sera réservé pour les Rétro-Mauloises en vis-à-vis du Commerce « La réserve ».

Le stationnement sera également réservé sur sa totalité sur la placette du Pressoir pour accueillir l'animation « Poneys ».

Le dimanche 8 décembre 2024, une calèche sillonnera les rues de Maule. Elle empruntera toute la journée, le circuit 2 : Place de la Mairie, rue Quincampoix, rue des Maréchaux, rue d'Orléans, rue Maurice Berteaux, Place de la Mairie.

ARTICLE 4 : Tout véhicule contrevenant aux dispositions des articles 2 et 3 fera l'objet d'un procès-verbal et, le cas échéant, d'une demande d'enlèvement pour stationnement illégal (Art. R417-10 CR).

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques.

Fait à Maule, le 27 novembre 2024



Olivier Lepretre
Olivier LEPRÊTRE
Maire de Maule